ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17, 18 ET 19 JUILLET 2012,TORONTO (ONTARIO) Résolution n° 02/2012

TITRE:	Soutien sans réserve au rôle des trois Conseils de l'APN
OBJET:	Édification des nations, changement organisationnel
PROPOSEUR(E):	Noel Joe, mandataire, Première Nation de Miawpukek, T.-N.
COPROPOSEUR(E):	Lennard Joe, mandataire, Première Nation de Shackan, C.-B.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les trois Conseils de l'APN (le Conseil des femmes, le Conseil des jeunes et le Conseil des aînés) ont été mis sur pied pour faire en sorte que les perspectives et les préoccupations des femmes, des aînés et des jeunes des Premières Nations soient comprises et prises en compte dans les travaux du Secrétariat de l'APN.

B. Les objectifs du Conseil des femmes de l'APN sont :

   a. Unifier et établir des communautés saines, heureuses et homogènes en se basant sur une identité et des enseignements culturels fondés sur le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la confiance;

   b. Instaurer un mode de pensée fondé sur l'égalité des sexes dans les communautés des Premières Nations et au sein d'entités qui sont en contact avec les Premières Nations afin d'honorer les droits et aspirations des citoyennes des Premières Nations.

C. Le Conseil national des jeunes des Premières Nations représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays dans des dossiers qui les concernent quotidiennement. Il donne des conseils à un grand nombre de communautés et de groupes de travail ainsi qu'au Secrétariat de l'APN dans divers domaines liés à la jeunesse.

D. Le Conseil des aînés donne son avis et guide le Comité exécutif et le Secrétariat de l'APN sur toute question.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL 02- 2012

E. Les membres des trois Conseils s'inquiètent du fait qu'en raison des compressions budgétaires, ils n'ont pas eu la possibilité de participer pleinement et activement à la mise en œuvre des priorités et activités de l'APN.

F. Dans le but de permettre à nos nations d'occuper leur place légitime, les Chefs en assemblée conviennent qu'il est nécessaire de respecter de nouveau les rôles traditionnels des femmes, des jeunes et des aînés autochtones.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Affirment leur appui indéfectible et sans réserve aux trois Conseils de l'APN.
2. Enjoignent le Secrétariat de l'APN de veiller à ce que les trois Conseils participent pleinement et continuellement à l'élaboration des politiques et des priorités ainsi qu'aux rassemblements nationaux.
3. Enjoignent le Secrétariat de l'APN d'examiner ses pratiques de fonctionnement et de planification, y compris les affectations budgétaires, afin de s'assurer qu'elles prévoient la pleine participation des Conseils.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL